
Fonds de revenu à court terme Groupe Investors

États financiers annuels

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

Fonds de revenu à court terme Groupe Investors

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 MARS 2011

ÉTATS DE L'ACTIF NET

aux 31 mars (en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2011	2010
Actif		
Placements	78 729	78 818
Trésorerie et placements à court terme	1 824	72
Intérêts courus et dividendes à recevoir	567	552
Impôts à recouvrer (exigibles)	-	-
Débiteurs pour titres vendus	-	-
Montant à recevoir des courtiers	-	-
Montant à recevoir du gérant	-	-
Montant à recevoir d'autres fonds	-	-
Marge nette sur les contrats à terme standardisés	-	-
Gains non réalisés sur les contrats à terme et autres dérivés	-	-
Autres éléments d'actif	2	2
	2 393	626
Total de l'actif	81 122	79 444
Passif		
Découvert bancaire	-	-
Montant à verser aux courtiers	-	-
Créditeurs pour titres rachetés	-	-
Charges à payer	3	3
Montant à verser à d'autres fonds	-	-
Obligation pour options souscrites	-	-
Pertes non réalisées sur les contrats à terme et autres dérivés	-	-
Autres éléments de passif	-	-
Total du passif	3	3
Actif net	81 119	79 441
Actif net par série à la fin de l'exercice		
Série O	81 118	79 440
Série P	1	1
Actif net par part à la fin de l'exercice		
Série O	9,96	9,98
Série P	10,02	9,99

ÉTATS DES RÉSULTATS

pour les exercices clos les 31 mars (en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2011	2010
Revenus		
Dividendes	-	-
Revenu de fiducie	-	-
Intérêts et autres revenus	2 485	2 137
Revenu (perte) provenant de dérivés	-	-
Prêt de titres	-	-
Impôts étrangers retenus à la source	-	-
	2 485	2 137
Charges		
Frais d'administration	-	-
Honoraires du fiduciaire	-	-
Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée	-	-
Honoraires d'audit	4	5
Honoraires du dépositaire	1	-
Honoraires et dépenses du registraire	16	14
Autres	-	-
	21	19
Réductions des charges	-	-
	21	19
Bénéfice net (perte)	2 464	2 118
Gain (perte) réalisé(e)	(858)	(182)
Gain (perte) non réalisé(e)	226	(497)
Commissions et autres frais d'opération de portefeuille	-	-
Gain net (perte) réalisé(e) et non réalisé(e) sur placements et sur change	(632)	(679)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités	1 832	1 439
Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités par série		
Série O	1 832	1 439
Série P	-	-
Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités par part		
Série O	0,23	0,19
Série P	0,23	(0,01)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

pour les exercices clos les 31 mars (en milliers de \$, sauf indication contraire)

	SÉRIE O		SÉRIE P		TOTAL	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Actif net au début de l'exercice	79 440	1	1	-	79 441	1
Augmentation (diminution) de l'actif net découlant des éléments suivants :						
Activités	1 832	1 439	-	-	1 832	1 439
Distributions						
Revenus	(1 957)	(1 218)	-	-	(1 957)	(1 218)
Gains en capital	-	-	-	-	-	-
Remboursement de capital	-	-	-	-	-	-
Total des distributions	(1 957)	(1 218)	-	-	(1 957)	(1 218)
Opérations portant sur les parts						
Produit de la vente de parts	-	78 000	-	1	-	78 001
Réinvestissement à partir des distributions	1 957	1 218	-	-	1 957	1 218
Paie ment lors du rachat de parts	(154)	-	-	-	(154)	-
Total des opérations portant sur les parts	1 803	79 218	-	1	1 803	79 219
Augmentation (diminution) de l'actif net	1 678	79 439	-	1	1 678	79 440
Actif net à la fin de l'exercice	81 118	79 440	1	1	81 119	79 441
Augmentation (diminution) des parts (en milliers)						
Parts en circulation au début de l'exercice	7 962	-	-	-		
Ajouter (soustraire) :						
Parts vendues	-	7 840	-	-		
Réinvestissement à partir des distributions	198	122	-	-		
Parts rachetées	(16)	-	-	-		
Parts en circulation à la fin de l'exercice	8 144	7 962	-	-		

Fonds de revenu à court terme Groupe Investors

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 MARS 2011

ÉTAT DES PLACEMENTS

au 31 mars 2011

	Pays	Secteur	Nombre de parts, d'actions ou valeur nominale	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
REVENU FIXE					
Banque de Montréal, 3,103 %, 10-03-2016, remb. par ant.	Canada	Sociétés - Obligations non convertibles	2 000 000	2 000	1 964
Banque de Montréal, 3,49 %, 10-06-2016, remb. par ant.	Canada	Sociétés - Obligations non convertibles	2 000 000	2 000	1 992
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,03 %, 04-06-2012	Canada	Sociétés - Obligations non convertibles	4 000 000	4 000	4 054
Bell Canada, 4,85 %, 30-06-2014, remb. par ant.	Canada	Sociétés - Obligations non convertibles	1 820 000	1 817	1 911
Caisse centrale Desjardins, 3,502 %, 05-10-2017	Canada	Sociétés - Obligations non convertibles	2 000 000	2 000	1 950
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,15 %, 15-06-2014	Canada	Gouvernement fédéral	16 300 000	16 351	16 668
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,40 %, 14-04-2016	Canada	Sociétés - Obligations non convertibles	2 300 000	2 299	2 290
Société de financement GE Capital Canada, 2,95 %, 10-02-2014	Canada	Sociétés - Obligations non convertibles	2 300 000	2 297	2 301
Gouvernement du Canada, 3,75 %, 01-09-2011	Canada	Gouvernement fédéral	6 500 000	6 867	6 571
Gouvernement du Canada, 3,75 %, 01-06-2012	Canada	Gouvernement fédéral	2 900 000	3 090	2 976
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-03-2013	Canada	Gouvernement fédéral	20 500 000	20 579	20 474
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 01-06-2013	Canada	Gouvernement fédéral	8 000 000	8 341	8 270
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2015	Canada	Gouvernement fédéral	3 100 000	3 230	3 144
Gouvernement du Canada, 3,75 %, 01-06-2019	Canada	Gouvernement fédéral	1 000 000	1 031	1 037
Rogers Communications Inc., 5,80 %, 26-05-2016, remb par ant.	Canada	Sociétés - Obligations non convertibles	750 000	748	813
Rogers Communications Inc., 5,38 %, 04-11-2019	Canada	Sociétés - Obligations non convertibles	600 000	600	614
Banque Royale du Canada, 3,18 %, 02-11-2020, remb. par ant. 2015	Canada	Sociétés - Obligations non convertibles	1 750 000	1 750	1 700
TOTAL DES PLACEMENTS				79 000	78 729
Actif net					
Total des placements					78 729
Trésorerie et placements à court terme					1 824
Autres éléments d'actif (de passif) net					566
					81 119

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

1. MODALITÉS D'ORGANISATION DU FONDS, DATE DE FIN D'EXERCICE ET GÉNÉRALITÉS**a) Modalités d'organisation du Fonds et date de fin d'exercice**

Le Fonds a été constitué en fiducie de fonds communs de placement à capital variable. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de multiples séries. Les parts de série P ne peuvent être achetées que par d'autres fonds du Groupe Investors ou d'autres investisseurs admissibles. Toutes les séries participent généralement aux activités d'exploitation du Fonds, y compris au bénéfice net, au gain (à la perte) réalisé(e) et non réalisé(e) au prorata, sauf pour les éléments attribuables spécifiquement à une ou à plusieurs séries. Les distributions peuvent varier d'une série à l'autre partiellement en raison des écarts entre les charges engagées par les différentes séries.

Les états financiers du Fonds sont présentés aux 31 mars 2011 et 2010 et pour les périodes de douze mois closes à ces dates. Le Fonds a commencé ses activités le 13 décembre 2004. La série P a commencé ses activités le 29 mars 2010. Les résultats financiers d'une série constituée au cours de ces exercices sont présentés depuis le début de ses activités jusqu'au 31 mars de l'exercice à l'étude.

b) Généralités

La Société de gestion d'investissement I.G. Ltée est le gérant et le fiduciaire du Fonds. Les distributeurs du Fonds sont Services Financiers Groupe Investors Inc. et Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (collectivement, les « distributeurs »). Ces sociétés sont indirectement des filiales en propriété exclusive de Société financière IGM Inc.

Société financière IGM Inc. est une filiale de Corporation Financière Power et de Power Corporation du Canada. Corporation Financière Power détient également la majeure partie de Great-West Lifeco Inc. et de ses sociétés apparentées; par conséquent, ces sociétés sont considérées comme des affiliées du fiduciaire, du gérant et des distributeurs. Le Fonds peut investir dans certains titres du groupe de sociétés de Power, sous réserve de certains critères de gouvernance. Ces titres font l'objet d'un renvoi à l'état des placements du Fonds établi à la fin de l'exercice. Toutes les opérations effectuées au cours de l'exercice ont été faites par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les modalités applicables sur le marché.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Conformément aux PCGR, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principales conventions comptables du Fonds sont les suivantes :

a) Évaluation des placements

Les placements sont réputés être détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », (« chapitre 3855 »), et sont donc inscrits à leur juste valeur. Les opérations d'achat et de vente de placements sont inscrites à la date à laquelle elles ont eu lieu. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les placements sont établis selon le coût moyen des placements, compte non tenu des commissions de courtage et des autres frais d'opération. Les commissions de courtage et les autres frais d'opération sont imputés immédiatement au bénéfice net de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les coûts des titres présentés à l'état des placements représentent le montant payé pour chaque titre, compte tenu des commissions de courtage et des autres frais d'opération, et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Les placements dans des titres cotés en bourse ou négociés sur le marché hors cote sont évalués au cours acheteur de clôture. Les titres sans cours acheteur de clôture disponible sont évalués au dernier cours de négociation ou au cours de clôture. Les titres négociés non cotés ou non négociés en bourse, les titres dont le cours acheteur de clôture, le dernier cours vendeur ou le cours de clôture ne sont pas disponibles ou les titres dont les cotes sont, selon le gérant, inexactes, douteuses ou ne reflètent pas l'information disponible, sont évalués à leur juste valeur estimative selon des techniques d'évaluation acceptées par l'industrie, notamment des modèles d'évaluation. La juste valeur estimative d'un titre déterminée par des modèles d'évaluation exige le recours à des données et des hypothèses fondées sur des données du marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables. Dans des circonstances limitées, la juste valeur estimative d'un titre peut être déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas étayées par des données du marché observables. Il y a lieu de se reporter à la note 8 pour connaître le classement de la juste valeur des instruments financiers à la fin de l'exercice à l'étude.

b) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les placements à court terme se composent de l'encaisse en dépôt et de placements à court terme dont la durée est de moins de un an au moment de leur acquisition. La trésorerie et les placements à court terme sont inscrits à leur juste valeur.

c) Devises

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes en devises ont été convertis en dollars canadiens, de la façon suivante :

- la juste valeur des placements et les autres actifs et passifs, au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice;
- le revenu, les charges, les achats et ventes de placements, au taux de change en vigueur aux dates auxquelles ces opérations ont eu lieu.

d) Constatation du revenu

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu d'intérêt est fondé sur le nombre de jours pendant lesquels le placement est détenu au cours de l'exercice.

e) Renseignements par part

- L'actif net par part est obtenu en divisant l'actif net attribuable à une série, déterminé selon les PCGR, par le nombre total de parts de la série en circulation.
- L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net liée aux activités par part représente l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net de la série liée aux activités de l'exercice divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de l'exercice.

f) Autres actifs et passifs

Pour les besoins du classement, conformément au chapitre 3855, les intérêts courus et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir à l'égard des titres émis, les montants à recevoir des courtiers ou du gérant, ainsi que les autres actifs nets sont désignés comme prêts et créances, et constatés au coût ou au coût après amortissement. De façon similaire, les montants à verser aux courtiers, les crédettes pour titres rachetés, les charges à payer et les autres passifs sont désignés comme autres passifs financiers et sont constatés au coût ou au coût après amortissement. Le coût ou le coût après amortissement avoisine la juste valeur de ces actifs et passifs.

g) Futures modifications comptables

Comme l'a déjà confirmé le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada, la plupart des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes ont adopté, le 1^{er} janvier 2011, la totalité des Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board. Le CNC a toutefois permis à la plupart des fonds de placements de reporter l'adoption des IFRS jusqu'aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Par conséquent, le Fonds adoptera les IFRS pour son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013. Les premiers états financiers que le Fonds dressera selon les IFRS, en présentant des chiffres comparatifs, seront donc ceux de la période intermédiaire devant être close le 30 septembre 2013.

3. FRAIS DE GESTION ET AUTRES CHARGES

- Le Fonds est responsable de ses charges d'exploitation, telles que les honoraires de vérification et les frais de garde. Chaque série du Fonds engagera des charges qui pourront être affectées particulièrement à la série. Les charges courantes seront affectées aux séries du Fonds au prorata.
- Le gérant offre ou prévoit la prestation de services de placement et de services-conseils et n'exige aucuns frais de gestion. Le fiduciaire est autorisé à percevoir des frais d'au plus 0,05 % de l'actif net du Fonds, sauf en ce qui concerne l'actif net attribuable à la série P, en échange de ses services. En outre, le gérant a le droit de recouvrer le coût des services administratifs fournis au nom du Fonds (sauf en ce qui concerne la série P), y compris une charge d'au plus 15 % des coûts engagés pour les services offerts. Ni le gérant ni le fiduciaire n'a exercé ce droit afin d'éviter que des frais ne s'ajoutent à ceux des fonds de la Société de fonds Groupe Investors Inc. qui sont les investisseurs indirects du Fonds.
- La TPS/TVH versée par le Fonds à l'égard de ses charges ne peut être recouvrée.
- Les autres charges comprennent les frais de découvert bancaire et d'autres charges diverses.
- Le gérant peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds pour que son rendement demeure concurrentiel. Toutefois, il n'existe aucune garantie que cela se produira. Toute charge assumée par le gérant au cours des exercices a été indiquée aux états des résultats.

4. VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART

La valeur liquidative (ou « VL aux fins du rachat ») par part est obtenue en divisant la valeur liquidative attribuable à une série du Fonds, déterminée pour l'achat ou le rachat de parts conformément au prospectus et à la notice annuelle du Fonds, par le nombre total de parts de la série en circulation. Cette valeur peut différer du calcul de l'actif net par part, qui est indiqué aux états de l'actif net. Généralement, l'écart s'explique par l'évaluation des titres négociés activement au cours acheteur selon les PCGR, alors que la VL aux fins du rachat repose sur le cours de clôture pour déterminer la juste valeur pour l'achat et le rachat des parts. Les valeurs liquidatives par part du Fonds étaient les suivantes :

	31 mars 2011	31 mars 2010
Série O	9,97	9,98
Série P	10,03	10,00

5. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Le Fonds se qualifie à titre de « fiducie d'investissement unitaire », et non à titre de « fiducie de fonds communs de placement », aux termes des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, il est assujéti à l'impôt sur le bénéfice, y compris sur les gains en capital nets réalisés qui ne sont pas payés ou payables aux porteurs de parts. De plus, on s'attend à ce qu'un ou plusieurs établissements financiers canadiens détiennent des titres représentant plus de 50 % de l'actif net du Fonds. Pour cette raison, le Fonds sera considéré comme un établissement financier aux fins de l'impôt. Par conséquent, le Fonds sera assujéti aux règles fiscales concernant les biens évalués à la valeur du marché. Le Fonds sera réputé avoir cédé ses placements et les avoir acquis de nouveau à leur juste valeur marchande à la fin de chaque année d'imposition (31 décembre). Les gains découlant de ces cessions réputées, et les gains découlant des cessions réelles des placements du Fonds, seront considérés comme un revenu et imposables et les pertes sont habituellement entièrement déductibles. Le Fonds peut en outre gagner des gains ou subir des pertes sur ses produits dérivés. Ces gains ou pertes seront traités comme des gains ou des pertes de revenu et non comme des gains ou des pertes en capital.

Le Fonds entend distribuer une partie suffisante de ses revenus chaque année pour ne pas avoir à payer d'impôts.

6. PASSIF ÉVENTUEL

En vertu des ententes entre les membres du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») du Fonds et le fiduciaire, au nom du Fonds, tous les membres du CEI sont indemnisés pour les passifs et les coûts engendrés par toute action ou poursuite intentée contre eux du fait d'être ou d'avoir été membres du CEI, à la condition qu'ils aient agi en toute honnêteté et de bonne foi, dans le meilleur intérêt du Fonds, ou, dans le cas d'une action ou d'une poursuite criminelle ou administrative donnant lieu à des sanctions monétaires, qu'ils aient des motifs raisonnables de croire que leur conduite était légale. Aucune réclamation de la sorte n'a été faite et, à ce titre, aucun montant relatif à des indemnités n'a été inscrit dans les présents états financiers.

7. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités de placement du Fonds l'exposent à une gamme de risques financiers. L'état des placements présente les titres détenus par le Fonds à la fin de l'exercice.

a) Gestion du risque

Le gérant cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes du risque lié aux instruments financiers sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements de marché, par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes de l'objectif de placement et par un recours périodique à des dérivés pour couvrir l'exposition à certains risques. Pour aider à la gestion du risque, le gérant utilise également des lignes directrices internes qui ciblent chaque type de risque, maintient une structure de gouvernance qui contrôle les activités de placement du Fonds et surveille la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds, aux lignes directrices internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

L'objectif du Fonds est de générer un revenu en investissant essentiellement dans des titres à revenu fixe de sociétés et gouvernements canadiens avec des durées résiduelles moyennes jusqu'à échéance qui se situent principalement entre un et cinq ans. La préservation du capital est également considérée comme un facteur important de la gestion du portefeuille.

b) Risque d'illiquidité

Le Fonds est exposé quotidiennement aux rachats en espèces de parts rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 90 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements négociés sur un marché actif et qui peuvent facilement être vendus). De plus, le Fonds maintient une trésorerie et des placements à court terme suffisants pour assurer une liquidité adéquate. Le Fonds peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés en une monnaie autre que le dollar canadien, monnaie de présentation du Fonds, subissent des fluctuations en raison des variations des taux de change. Le Fonds n'est pas exposé de façon notable au risque de change.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt tels que les obligations. Le risque que court le Fonds découle de la variation de la valeur des instruments financiers portant intérêt selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. La trésorerie, les placements à court terme et les autres instruments du marché monétaire sont, par nature, à court terme et n'exposent généralement pas de façon notable le Fonds au risque de taux d'intérêt. Le sommaire ci-dessous présente l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à échéance. Le tableau illustre également l'incidence éventuelle sur l'actif net du Fonds d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, en présumant une courbe de rendement parallèle, avec toutes les autres variables restant constantes. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt a été évaluée selon la durée moyenne pondérée du portefeuille obligataire. En pratique, les résultats réels pourraient être différents et l'écart pourrait être important.

Obligations (en milliers de \$)	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	> 5 ans	Total	Incidence sur l'actif net	
						(en milliers de \$)	(en %)
31 mars 2011	6 571	38 074	25 978	8 106	78 729	2 091	2,6
31 mars 2010	-	55 888	20 482	2 448	78 818	1 710	2,2

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie contractante à un instrument financier n'assume pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds.

Toutes les opérations sur titres cotés sont réglées/payées sur livraison par des courtiers approuvés. Le risque de défaut est jugé minimal, étant donné que la livraison des titres vendus ne se fait qu'après la réception du paiement par le courtier. Le paiement est fait à l'achat une fois que les titres ont été reçus par le courtier.

La valeur comptable des placements correspond au risque maximal de crédit. La valeur comptable des autres actifs correspond également au risque maximal de crédit, puisqu'ils seront réglés à court terme.

Le risque de crédit du Fonds se concentrait principalement dans les titres à revenu fixe, tels que les obligations. La juste valeur des titres à revenu fixe tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. L'exposition maximale au risque liée à un même émetteur (gouvernement du Canada) en date du 31 mars 2011 représentait 72,9 % (66,4 % au 31 mars 2010) de l'actif net du Fonds.

Les tableaux suivants présentent les cotes de crédit des titres à revenu fixe :

	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net (%)
31 mars 2011		
AAA	75,1	72,9
AA	20,7	20,1
A	2,4	2,4
BBB	1,8	1,7
Total	100,0	97,1
31 mars 2010		
AAA	89,3	88,6
AA	5,2	5,1
A	3,7	3,7
BBB	1,8	1,8
Total	100,0	99,2

Les cotes de solvabilité se fondent sur celles de DBRS, Standard & Poor's ou Moody's.

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent présentent le sommaire du classement de la juste valeur des instruments financiers du Fonds selon les niveaux de hiérarchie suivants :

Niveau 1 – prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données, autres que les prix cotés, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif;

Niveau 3 – données non observables du marché.

au 31 mars 2011 (en milliers de \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Revenu fixe	-	78 729	-	78 729
Titres de participation	-	-	-	-
Total des placements	-	78 729	-	78 729
Placements à court terme	-	1 300	-	1 300
Actifs dérivés	-	-	-	-
Passifs dérivés	-	-	-	-
Total	-	80 029	-	80 029

au 31 mars 2010 (en milliers de \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Revenu fixe	-	78 818	-	78 818
Titres de participation	-	-	-	-
Total des placements	-	78 818	-	78 818
Placements à court terme	-	-	-	-
Actifs dérivés	-	-	-	-
Passifs dérivés	-	-	-	-
Total	-	78 818	-	78 818

Au cours des exercices, il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2.

9. PLACEMENTS DU GÉRANT DANS LE FONDS

Le gérant détenait 100 parts de la série O et 100 parts de la série P aux 31 mars 2011 et 2010.

10. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES

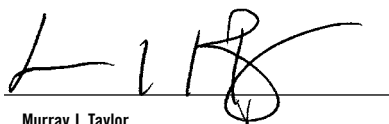
Toute personne peut obtenir sans frais un exemplaire du dernier prospectus simplifié, de la notice annuelle et du rapport de la direction sur le rendement du Fonds, en écrivant à : Services Financiers Groupe Investors Inc., 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba), R3C 3B6 ou, au Québec, 2001, rue University, bureau 2000, Montréal (Québec), H3A 2A6, ou en composant le numéro sans frais 1-888-746-6344 (1-800-661-4578 au Québec).

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée, en sa qualité de gérant du Fonds. Le gérant doit veiller à l'intégrité, à l'objectivité et à la fiabilité des données présentées, ce qui suppose notamment de choisir des principes comptables appropriés ainsi que de faire preuve de jugement et de produire des estimations en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le gérant est aussi responsable de l'élaboration des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière produite est pertinente et fiable.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la supervision du rendement du gérant qui doit s'acquitter de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière, avec l'aide d'un comité d'audit qui revoit les états financiers et en recommande l'approbation au conseil. Le comité d'audit rencontre régulièrement le gérant, l'auditeur interne et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière et des questions relatives à l'audit et à l'information financière.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., les auditeurs externes du Fonds, ont été nommés par le conseil. Les auditeurs externes ont audité les présents états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de leur permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Le rapport des auditeurs paraît ci-après.

Au nom de la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée,
gérant du Fonds



Murray J. Taylor
Président du conseil
et président

Le 7 juin 2011



BJ Reid
Signataire autorisée et
chef des finances, Fonds du Groupe Investors

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS DE REVENU À COURT TERME GROUPE INVESTORS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds, qui comprennent l'état des placements au 31 mars 2011, les états de l'actif net aux 31 mars 2011 et 2010, les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos à ces dates, tel qu'il est indiqué à la note 1, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des placements du Fonds au 31 mars 2011, de l'actif net aux 31 mars 2011 et 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour les exercices mentionnés à la note 1, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Le 7 juin 2011

Winnipeg, Canada